

Province de Québec
MRC de Charlevoix
Municipalité de Saint-Urbain

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée spéciale du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 17 décembre 2007, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. Simon Bouchard, Maire;
M^{me} Claudette Simard;
M. Donald Lavoie;
M. Léonard Bouchard;
M. Normand Fortin;
M. Marc-André Larochelle;
M. Urbain Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Madame Josée Desmeules,
directrice générale.

Le maire ouvre l'assemblée en récitant la prière d'usage.

RÉSOLUTION 2007-12-233

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard
et appuyé par le conseiller Urbain Fortin,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil de Ville
de Saint-Urbain, tenue le 17 décembre 2007, à dix-neuf heures
(19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel
que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

MOT DU MAIRE

DÉPÔT DU BUDGET D'OPÉRATION 2008

Chers citoyens, chères citoyennes,

Il me fait plaisir de vous présenter le budget d'opération 2008 de
la municipalité de Saint-Urbain. Ce budget se caractérise par le
souci d'administrer les ressources de la municipalité d'une façon
responsable, de dispenser aux citoyens des services municipaux
de qualité aux meilleurs coûts possibles, d'offrir un milieu de vie
agréable et sécuritaire, d'assurer un développement harmonieux
de la ville à court, moyen et long termes, tout en tenant compte
de la capacité de payer de nos contribuables.

Prévisions budgétaires 2008

C'est donc dans le respect de ses principes que je vous présente
un budget équilibré prévoyant des revenus et des dépenses de
1 073 255 \$. Une augmentation de 3,8 % par rapport au budget
2007, ce qui se traduit par un montant de 39 000 \$. Cette hausse
s'explique principalement par des dépenses supplémentaires pour
l'application du schéma de couverture de risque incendie,
l'adhésion à un fonds de pension pour les employés municipaux
permanents, augmentation des coûts pour le contrat d'enlèvement
de la neige, frais de formation du nouvel employé pour
l'assainissement des eaux usées, augmentation du temps
disponible en inspection de bâtiment avec la MRC, des frais de
financement pour la réalisation du tunnel cyclable, de la phase II
du parc industriel ainsi que le financement pour effectuer les

travaux réfection de pavage et de trottoirs sur plusieurs tronçons dans la municipalité avec les sommes de la taxe d'accise. De plus, un montant de 5 000 \$ a été prévu pour l'achat de modules de jeux pour les 3-5 ans en collaboration avec la Commission Scolaire de Charlevoix. Le pavage de l'entrée du parc industriel est aussi prévu pour 2008. Le fait de ne plus avoir de déficit à supporter au budget permet à la municipalité de bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre pour 2008 et ainsi limiter considérablement l'augmentation du taux de taxe foncière. Les efforts soutenus de restrictions budgétaires ont permis à la municipalité de se sortir d'une situation financière qui laissait peu de place aux imprévus, limitant ainsi considérablement la marge de manœuvre.

De plus, au chapitre des revenus, l'augmentation du rôle d'évaluation de 1 378 000 \$ par rapport à 2007, occasionnée par la construction et les rénovations de maisons, permet de générer au budget 2008 des revenus supplémentaires de près de 15 000 \$. L'augmentation de 0,03 \$ du taux de taxes génère des revenus supplémentaires de 18 000 \$. Des revenus de 43 000 \$ provenant de la vente de terrains dans le parc industriel, équivalent à la dépense en capital et intérêts sur l'emprunt pour la phase I du parc industriel, sont imputés en 2008 afin d'annuler l'impact sur le compte de taxes du contribuable.

Taxation

Pour l'année 2008, le taux de la taxe foncière générale sur les immeubles de la Municipalité de Saint-Urbain passe de 1,03 \$ à 1,06 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation. La taxe spéciale pour l'éclairage de rue demeure à 0,05 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation. Cette augmentation est minime par rapport à l'augmentation des dépenses et soyez assuré que toutes les efforts nécessaires ont été déployés pour limiter l'augmentation du fardeau fiscal de nos citoyens. Nous désirons offrir des services de qualité à nos citoyens tout en limitant l'augmentation des taxes. Cette année le conseil municipal est très fière de réaliser des travaux de réfection de pavage et de trottoirs dans la municipalité, travaux qui ont trop longtemps été négligés par manque de budget.

Pour ce qui est de la tarification pour l'aqueduc et l'égout, la tarification demeure la même que l'année dernière soit 280 \$ par unité pour une résidence. La tarification pour la collecte des matières résiduelles demeure aussi au même taux soit 84 \$ pour les ordures et 33 \$ pour la collecte sélective.

Le propriétaire d'une résidence desservie d'une valeur moyenne de 60 000 \$ verra donc son compte de taxe passé de 1 045 \$ à 1 063 \$ pour une augmentation de 18 \$ soit une augmentation de 1,73 % par rapport au compte de taxe 2007 alors que l'indice des prix à la consommation (IPC) est de 2,4 %.

Conclusion

Les nouvelles responsabilités tant de nature environnementale qu'au niveau fiscal (taxe d'accise) imposées par le Gouvernement du Québec font en sorte que les municipalités particulièrement les plus petites, dans leur cadre actuel de fonctionnement, ont de plus en plus de difficulté à faire face à leurs obligations financières tout en respectant leur mission, qui est d'offrir des services et des infrastructures de qualité à leur population au meilleur coût possible.

Au cours de la dernière année, nous avons investi dans le développement d'un parc industriel régional dans notre municipalité afin de promouvoir et de stimuler le développement industriel. Ce projet nous tient à cœur comme beaucoup d'autres projets tels la maison des jeunes, le Festival du Coureur des Bois, la réfection de nos infrastructures, le prolongement de la piste cyclable, etc. tous ces projets améliorent la qualité de vie de nos citoyens et c'est aussi ce qui contribue, selon moi, à raviver la fierté des citoyens, citoyennes de Saint-Urbain, et j'ai l'intention de continuer à cultiver cette fierté. Bien sûr, ces efforts ont un prix, mais je crois que le bénéfice que la population en retire justifie les coûts.

Les orientations du budget 2008 respectent, selon nous, les préoccupations de la majorité de la population.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier chacun des membres du conseil de la municipalité, les employés ainsi que tous les bénévoles dans les différentes organismes pour leurs efforts au cours de la dernière année, et pour souhaiter à tous un très joyeux Noël et une bonne année 2008!

Simon Bouchard
Maire

RÉSOLUTION 2007-12-234
Adoption du budget 2008

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donald Lavoie et appuyé par Marc-André Larochelle,

QUE le budget d'opération de la Municipalité de saint-Urbain, pour son exercice financier 2008, totalisant la somme de 1 073 255 \$, soit et est adopté tel que décrit ci-dessous :

REVENUS	BUDGET 2008		BUDGET 2007	
TAXES	654 800 \$	61%	620 129 \$	60%
TARIFICATION	213 265 \$	20%	210 825 \$	20%
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	6 515 \$	1%	22 211 \$	2%
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	102 135 \$	10%	80 833 \$	8%
TRANSFERTS INCONDITIONNELS	83 100 \$	8%	80 835 \$	8%
TRANSFERST CONDITIONNELS	13 440 \$	1%	18 940 \$	2%
TOTAL DES REVENUS	1 073 255 \$	100%	1 033 773 \$	100%
DÉPENSES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	273 343 \$	25%	327 884 \$	32%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	128 348 \$	12%	130 727 \$	13%
TRANSPORT ROUTIER	235 165 \$	22%	208 370 \$	20%
HYGIÈNE DU MILIEU	152 100 \$	14%	140 414 \$	14%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	5 500 \$	1%	4 500 \$	0%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	31 298 \$	3%	26 200 \$	3%
LOISIRS ET CULTURE	74 936 \$	7%	65 450 \$	6%
FRAIS DE FINANCEMENT	160 565 \$	15%	130 229 \$	13%
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET AFFECTATIONS	12 000 \$	1%	0 \$	0%
TOTAL DES DÉPENSES	1 073 255 \$	100%	1 033 774 \$	100%

Hausse de 3,82 %

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-12-235

Adoption des différents taux et tarification pour 2008

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 127 autorise l'imposition de la taxe foncière annuelle par résolution;

CONSIDÉRANT QUE les montants des revenus non-fonciers s'élèvent à 418 455 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'évaluation imposable pour 2008 est de 59 667 900 \$;

CONSIDÉRANT QUE la différence entre les revenus et les dépenses représente une somme de 654 800 \$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin et résolu par Normand Fortin,

QU'une taxe foncière générale de 1,06 \$ du cent dollars d'évaluation soit imposée sur toutes les biens-fonds imposables de la municipalité de Saint-Urbain;

QU'une taxe de secteur pour l'éclairage de rues de 0,05 \$ du cent dollars d'évaluation soit imposée sur les biens-fonds imposables qui possèdent le service d'éclairage;

QUE lorsque le montant des taxes dues est égal ou inférieur à cinq dollars (5 \$) suite à une mise à jour du rôle d'évaluation par un certificat de l'évaluateur, ce montant ne sera exigible et aucun compte de taxes ne sera expédié.

QUE les tarifications suivantes soient imposées à tous les unités d'évaluation qui possèdent le service :

Aqueduc et égout

Unité de logement	280 \$
Exploitation agricole	280 \$
Tarification secteur	525 \$

Aqueduc seulement

Unité de logement	80 \$
Exploitation agricole	80 \$

Collecte sélective

Unité de logement	33 \$
Chalet	17 \$

Ordures

Unité de logement	84 \$
Chalet	47 \$
Exploitation agricole	84 \$
Casse-croûte	315 \$
Gîte	84 \$
Salon de coiffure	89 \$
Quincaillerie	667 \$
Épicerie	1 092 \$
Garage	656 \$
Industrie	1 055 \$
Foyer pers. âgées	315 \$
Catégorie 1	441 \$
Catégorie 2	236 \$
Catégorie 3	247 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2007-12-236
Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Urbain Fortin et résolu par
le conseiller Marc-André Larochelle,

De lever la session à 19h25 .

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »
